

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

I. Informations générales

Date d'élaboration du projet : Mai 2015

Période de validité du projet (1, 2 ou 3 ans maximum à partir de septembre 2015) : 3 ans

Périmètre territorial du projet :

- Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **Communes de Les Matelles et Saint Jean de Cuculles**
 - Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le projet :
 - Indiquer si votre collectivité est éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU) cible ou à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible :
- (Lien Internet : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/>)

Nom et prénom du correspondant : **Dulac Véronique**

Fonction : **Adjointe au maire en charge des Écoles, de l'Enfance et de la Jeunesse**

Adresse : **2 lotissement Le Moulin 34270 Les Matelles**

Téléphone fixe et portable : **04 67 84 10 59 / 06 60 77 67 78**

Adresse électronique : **v.dulac@mairiedesmatelles.fr**

II. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

Les Matelles et St Jean de Cuculles sont deux villages de 1846 et 489 habitants respectivement, appartenant à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL) cf. annexe 1.

Les deux municipalités entretiennent des rapports étroits sur le plan scolaire depuis 1969. La commune des Matelles accueille en effet les enfants de St Jean de Cuculles aussi bien à l'école maternelle (16 enfants répartis dans 3 classes, soit 17%) qu'à l'école élémentaire (35 enfants répartis dans 6 classes, soit 22%). Ces deux écoles ne sont pas situées sur le même lieu.

Une entente intercommunale est en cours de signature pour renforcer ces liens, notamment pour la construction d'une nouvelle école maternelle.

La mairie des Matelles se propose de poursuivre 10 objectifs dans lesquels ce PEDT s'inscrira :

- mettre en œuvre un urbanisme durable et des modes de déplacements sécurisés et adaptés aux attentes des habitants,
- animer une véritable politique de prévention des risques,
- tisser un lien social intergénérationnel, améliorer la qualité de vie des habitants et bâtir l'avenir,
- présenter et développer le patrimoine environnemental, économique et social,
- faciliter et promouvoir le lien social,
- ouvrir les esprits et favoriser le partage des cultures pour un village tolérant,
- optimiser la gestion financière pour la réalisation des projets,
- favoriser l'accès à l'information pour tous,
- être à l'écoute des besoins et coordonner une action sociale accessible et efficace,
- Mise en place d'une politique transversale de développement durable sur la commune, appelée Agenda 21

Pour répondre à certains de ces objectifs la municipalité a mis en place un pôle « Enfance, Jeunesse, École » dont l'action se décline selon trois axes :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des parents des deux villages
- maintenir et développer la cohésion village-école pour créer du lien social
- donner aux jeunes habitants l'envie de vivre et de s'impliquer dans leur village

Ces trois axes sont repris dans le projet éducatif de la mairie sous la forme d'objectifs principaux :

- Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes
- Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs
- S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs

Il y a donc une volonté forte de la commune des Matelles de mettre en place des actions cohérentes et coordonnées propres, tout en formalisant un partenariat déjà existant sur le plan scolaire et éducatif avec la commune de Saint Jean de Cuculles. Ce PEDT devrait donc permettre de développer un projet éducatif concerté permettant de mettre en cohérence ce qui existe déjà et les actions à venir. L'objectif étant d'assurer la continuité du PEDT déjà mis en place en 2014 – 2015.

1- Nombre d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT

Niveau école maternelle moins de trois ans	0
Niveau école maternelle entre trois et cinq ans	77
Niveau école élémentaire	134
Niveau collège (si le PEDT prend en compte le secondaire)	0
Niveau lycée (si le PEDT prend en compte le secondaire)	0
Jeunes majeurs concernés (si le PEDT les prend en compte)	0
Nombre total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT	211

L'effectif est fonction de la fréquentation TAP 2014-2015 (84%) et ne recouvre pas la totalité des enfants scolarisés prévus pour la rentrée 2015 : 90 pour l'école maternelle et 157 pour l'école élémentaire. Potentiellement le nouveau PEDT pourrait donc concerner 247 enfants sur les deux écoles.

2- Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

(Fournir la liste des écoles et établissements en annexe)

Établissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	1	0	1
Écoles élémentaires	1	0	1
Écoles primaires (maternelles + élémentaires)	0	0	0
Établissements secondaires	0	0	0

3- Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Garderie ou accueil de loisirs	Nombre de structures	Nombre d'enfants concernés
Existence de garderie périscolaire (non déclarée)		
Existence d'accueil de loisirs périscolaire	1	247
Existence d'accueil de loisirs les mercredis 6-11 ans et 12-17 ans	2	120
Existence d'accueil de loisirs pendant les vacances 6-11 ans et 12-17 ans	2	130

Dès la rentrée 2014, la Mairie des Matelles - avec le soutien de la Mairie de Saint Jean de Cuculles - a créé deux structures : une d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) et l'autre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). L'ALP regroupe les différents temps d'accueils périscolaires pour les 3-11 ans. Un nouvel ALSH appelé « La Tribu » accueille à l'école élémentaire, les enfants de 6 à 11 ans le mercredi après-midi et pendant les périodes de vacances scolaires, complétant ainsi la structure d'accueil « la Coloc' » qui existait déjà pour les 12-17 ans.

L'accueil de loisirs périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement La Tribu

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et en cohérence avec les besoins de la population Matelloise et Cuculloise, la mairie des Matelles a mis en place un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) 3-12 ans, déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Depuis septembre 2014, cet ALP municipal baptisé « La tribu », accueille les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune des Matelles lors de différents temps de la journée, en parallèle aux heures d'école. Ainsi les enfants peuvent fréquenter La tribu, avant et après l'école dans le cadre des accueils du matin et du soir, durant la pause méridienne aux restaurants scolaires et durant les temps d'activités périscolaires (TAP) les jours où la sortie des classes se fait plus tôt.

Situé dans l'enceinte de l'école primaire de la commune, mitoyen du restaurant scolaire, l'accueil de loisirs 6-12 ans a sa propre entrée et dispose d'un parking. La structure s'étend sur deux étages et bénéficie de la cour de l'école et de son préau, de son terrain de sport, ainsi que des locaux du restaurant scolaire. L'ALP 3-6 ans se situe quant à lui dans les locaux de l'école maternelle.

La participation financière des parents est de 1 euro de l'heure modulé en fonction du quotient familial des familles, soit 0,9 € ou 1,10 € par enfant pour la garderie. Depuis septembre 2014 l'accueil a été déclaré auprès des services de la DDCS et de la CAF

L'accueil de loisirs périscolaire répond à un besoin de garde des enfants pour les familles, mais poursuit également un but éducatif et pédagogique auprès des enfants qui le fréquentent. Il s'inscrit ainsi dans le projet éducatif de la mairie, ainsi que dans le Projet Éducatif Territorial (PEDT) et tend à répondre à nombre de ses objectifs.

La Tribu est également un accueil de loisirs sans hébergement. La structure accueille donc les enfants les mercredis après-midis et durant les périodes de vacances et compte à ce jour, un peu plus de 70 inscrits.

La structure est gérée par un directeur diplômé d'un BPJEPS LTP, Kévin Trabuc. L'équipe d'animation est composée de 3 animatrices diplômées, de 2 Atsem, d'une CAP petite enfance, d'une employée municipale non diplômée et d'intervenants extérieurs, intervenant dans le cadre des TAP.

Le temps extra-scolaire Coloc'

Depuis 2013, en cohérence avec les besoins de la population Matelloise, la municipalité a mis en place un ALSH pour les jeunes de 11 à 17 ans habitant sur la commune. La structure accueille le public le mercredi et le samedi de 14h à 19h, le mardi et jeudi de 17h à 19h, ainsi que le vendredi de 17h à 19h30 en période scolaire. A l'exception des vacances de Noël, l'ALSH est également ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires. Les adolescents qui fréquentent la structure sont inscrits sur un plan administratif (fiche sanitaire et cotisation annuelle). A ce jour, l'accueil de loisirs compte 48 inscrits. Ce nombre va augmenter avec l'arrivée de l'été.

La structure fonctionne en accueil libre, laissant la possibilité aux jeunes d'évoluer en autonomie. Durant les périodes de vacances, les animateurs mettent en place un programme d'activités pouvant nécessiter une inscription préalable et une participation financière supplémentaire à la participation annuelle. Pour les séjours, la tarification est modulée en fonction des revenus des familles.

L'ALSH s'inscrit dans le projet éducatif de la mairie. En lien avec les objectifs éducatifs de ce projet, l'équipe d'animation a formulé ses propres objectifs pédagogiques.

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Favoriser l'engagement et la responsabilisation des jeunes.
- Permettre le développement de la personnalité.
- Accompagner les jeunes et les informer dans tous les domaines.

Afin de répondre à ces objectifs, tout en favorisant l'accès aux loisirs pour tous, la structure propose un panel d'activités. Les animateurs organisent des activités physiques et sportives, créatives et culturelles, des sorties, des séjours ainsi que la mise en œuvre de projets.

Ainsi les jeunes peuvent s'initier entre autres à la pratique du VTT, du canyoning, de la vidéo, du théâtre ou encore plus simplement du football. Le tout dans un cadre sécurisé et convivial au sein de la structure ou en sortie. Une participation annuelle de 20€ par an et par enfant est demandée aux familles.

Le budget des dépenses en 2014 est d'environ 19500€ (activités, alimentation, transports, énergies et fluides, etc.). Cette somme ne prend pas en compte le salaire de l'équipe d'animation, les frais de formation, les assurances, les frais de télécommunications. La participation des familles et aides de la CAF s'élèvent à environ 14500€.

Tissu associatif	Nombre d'associations	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)
Existence d'offres d'activités associatives pour les enfants et les jeunes	École de rugby du Pic St Loup	Rugby
	Foyer rural des Matelles	Multi activités et activités artistiques
	École de musique	Musique
	Tennis club du Roucayrol	Tennis
	Bibliothèque de St Jean de Cuculles	Culture

La dynamique associative est importante pour les deux petits villages (18 associations) mais seul un petit nombre d'associations accueille des enfants. Néanmoins diverses manifestations sont organisées auxquelles les enfants peuvent participer.

- Le Foyer rural accueille environ 95 enfants de 3 à 11 ans (dont 80% de filles) pour diverses activités : danses (jazz, classique, hip-hop, zumba, rock) théâtre, poterie, éveil, peinture et arts, gym d'entretien, abdo fessiers, yoga, vitrail. Certaines activités du foyer sont réservées aux adultes mais beaucoup concernent spécifiquement les enfants et les adolescents. Il faut noter que la disproportion des inscrits filles/garçons nous oblige à nous interroger sur les activités à prendre en compte dans le temps périscolaire pour répondre aux attentes des filles et des garçons simultanément.
- L'École de musique accueille 62 enfants des Matelles et de Saint Jean de Cuculles.
- Le tennis club du Roucayrol accueille 31 enfants de 6 à 17 ans.
- Le Carnaval des Matelles, auquel participent beaucoup d'enfants, est accompagné par l'association BATUCAPIC et l'association des parents d'élèves créée en novembre 2014, « mon école et moi »
- La Fête votive, organisée par l'association du comité des fêtes, offre des ateliers de jeux et des activités réservés aux enfants (pétanque jeunes, stands forains, course de caisses à savon...).

La Bibliothèque des Matelles organise plusieurs actions en direction des écoles : elle accueille tous les quinze jours chacune des classes de l'école maternelle et organise diverses manifestations en direction des enfants (voir ci-dessous ressources du territoire).

- Existe-il déjà une collaboration entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes ? Si c'est le cas, de quel type ?

Les deux écoles proposent des activités dans le cadre de leur projet d'école en collaborations avec diverses associations mais celles-ci (sauf pour le tennis) n'appartiennent pas aux catégories ci-dessus. A titre d'exemple l'école maternelle a fait intervenir l'association Bouillon Cube, la conteuse S. Rondot, la compagnie Hélice théâtre et le tennis club du Roucayrol. L'école élémentaire a invité l'association les Jardins des Matelles, le syndicat du bassin du Lez (SYBLE), l'association manufacture des paysages et le tennis club du Roucayrol.

Par ailleurs, il existe une collaboration d'ordre matériel et organisationnel entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes.

4- Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

Les communes des Matelles et de St Jean de Cuculles font partie de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (CCGPSL). Le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CCGPSL alimente le futur Projet de Territoire, qui répond à une volonté partagée de définir une stratégie pour un aménagement durable de notre territoire permettant de préserver son identité rurale : relief, paysages, richesse écologique, espaces agricoles, structure de la population, patrimoine architectural, silhouettes villageoises. C'est donc dans ce cadre que le PEDT s'inscrit. Il s'efforce à la fois de prendre en compte le projet pédagogique de l'école et de répondre à un ou plusieurs des objectifs stratégiques du SCoT définis comme suit :

- La protection et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles,
- La localisation des développements urbains à proximité des transports publics,
- Une gestion économe de l'espace,
- Le rapprochement de l'emploi et de l'habitat,
- Une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ainsi que des équipements et services de proximité.

Néanmoins la CCGPSL n'a pas la compétence « écoles ». Ceci rend impossible la mise en place d'un PEDT structuré au plan intercommunal. Les deux communes se trouvent donc confrontées à des difficultés importantes concernant les locaux et les intervenants.

- Ressources matérielles, économiques et sociales :

Locaux :

Locaux des deux écoles, stade en stabilisé, 2 petites salles sur le stade, salle Albertine Sarrazin (foyer rural), tennis municipaux (dans les deux municipalités), bibliothèques des Matelles et de St Jean de Cuculles, jardin du Clos St Paul, Poney club de Réganel, piscine intercommunale de Saint Mathieu de Trévières, maison des Consuls (musée intercommunal d'arts et d'archéologie aux Matelles qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2015), salle associative et terrain de tambourin à Saint Jean de Cuculles.

Ressources économiques :

Commerçants des deux villages, vigneron du territoire.

Ressources sociales

Maison de retraite de Notre Dame des Champs, Association Présence Verte. Le CCAS des Matelles organise des rencontres intergénérationnelles (décorations de Pâques à la maison de retraite par les enfants Matellois), des liens parents-élus (chasse aux œufs à Pâques regroupant une 40^e d'enfants, spectacle de Noël...)

- Ressources humaines, savoir-faire :

L'ensemble du personnel communal dont le service jeunesse (deux animateurs diplômés BP JEPS LPT, trois animateurs diplômés BAFA) est d'un soutien important aux actions éducatives mises en place.

Les associations contribuent à l'animation des villages en diverses occasions.

L'accès à la bibliothèque municipale des Matelles et la consultation sur place sont libres et ouverts à tous. Dans l'espace jeunesse on trouve des albums, romans, bandes dessinées, mangas, documentaires, contes, poésie, périodiques. De plus des animations sont régulièrement organisées, auxquelles les enfants peuvent participer : séances de contes, lectures-spectacles annuelles sur thèmes, rencontres littéraires, séances de bébé lecteurs, ateliers d'écriture, comités de lecture, expositions de peintures, de photos, concours de poésie.

- Niveau d'implication des familles : avez-vous associé les familles à l'organisation du **temps périscolaire** ? Si oui, comment ?

Aide matérielle de l'association des parents d'élèves pour l'ALP et implication ponctuelle lors de diverses manifestations **extrascolaires** (carnaval, kermesse, sorties scolaires, fête médiévale).

- Existence d'une méthodologie de projet éducatif local (PEL) Non

- Autres :

Pour mettre en place l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires, la municipalité des Matelles, soutenue par celle de Saint Jean de Cuculles, a commencé à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers importants qui concourent à la réalisation des objectifs énoncés en introduction. Ce PEDT est donc un premier pas au service de l'accompagnement éducatif des enfants des deux communes qu'il faut replacer dans un ensemble d'actions.

Les deux municipalités consentent de gros efforts pour le soutien des deux écoles : affectation de deux postes d'ATSEM et 1 CAP petite enfance pour les trois classes de maternelle, trois personnes diplômées BAFA, ou en cours de formation, plusieurs postes de personnels de cantine et pour l'accueil de loisirs, aide logistique

importante des personnels techniques, mise en place d'une restauration scolaire de qualité, achat de matériel pédagogique et fournitures diverses.

5- Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

- Rajout de transport et d'un accompagnateur le mercredi matin et midi pour les enfants de Saint Jean de Cuculles
- Pas de modification du transport scolaire existant permettant aux enfants de St Jean de Cuculles de venir aux Matelles et d'en repartir les autres jours de la semaine
- accueil jusqu'à 12h 30 gratuit dans les deux écoles le mercredi pour permettre aux parents de venir chercher les enfants.

L'éloignement des deux écoles (2 km environ) impose une réflexion sur l'adaptation des voies de cheminement pour les élèves et les modalités de stationnement pour les parents. Ce point est à l'étude du nouveau conseil municipal dans la commission « habitat, urbanisme, déplacements ». En effet, un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) a été lancé par la mairie des Matelles et la programmation de création de trajets en déplacements doux entre les points stratégiques du village, dont les 2 écoles, votée. De plus l'aménagement d'un parking à l'école élémentaire devrait être finalisé pour la rentrées scolaire 2015.

6- Identification de nouveaux besoins pour la mise en œuvre du PEDT et pour quelle tranche d'âge

La mise en œuvre de ce PEDT nécessite des intervenants qualifiés en plus grand nombre que ceux qui travaillent déjà dans la commune, même si des formations BAFA sont en cours, et davantage de locaux adaptés. Il appartiendra au coordonnateur et au comité de pilotage de renforcer l'équipe d'intervenants en contactant davantage d'associations notamment. Il faut aussi prévoir l'achat de matériel. Ceci est valable pour toutes les tranches d'âge.

7- Dispositifs et services existants

Projet Éducatif Local (PEL)	OUI	NON	Études surveillées, études dirigées	OUI	NON
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	OUI	NON	Contrat « territoire lecture » (CTL)	OUI	NON
Contrat de ville	OUI	NON	Projet territorial d'éducation artistique (PTEA)	OUI	NON
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	OUI	NON	Enseignements artistiques spécialisés	OUI	NON
Accompagnement éducatif (secteur sport)	OUI	NON	Les différents dispositifs de soutien à la parentalité	OUI	NON
Accompagnement éducatif (autres)	OUI	NON	Contrat local d'éducation artistique (CLEA)	OUI	NON
Programme de réussite éducative (PRE)	OUI	NON			
Autres / Observations					

III. Mise en œuvre du PEDT

Joindre des annexes, si nécessaire, avec leur liste (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, emploi du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire...).

Coordination du projet assuré par :

Nom et prénom du coordonnateur : Kévin TRABUC

Fonction, statut et qualification(s) : Coordinateur, directeur de l'ALP, titulaire d'un BPJEPS LT

Quotité de travail dédiée à la mission de coordination : 6 heures

Téléphone fixe et portable : 06.34.05.39.62

Adresse électronique : alsh.lesmatelles@gmail.com / alsh@mairiedesmatelles.fr

- Ce coordonnateur est-il en charge du suivi d'autres dispositifs ? **OUI** / NON (si oui, lesquels ?)

Le coordinateur assure la direction de l'ALP et de l'ALSH 6 – 11 ans.

1- Instance(s) d'élaboration et de concertation du PEDT

Les étapes de la concertation locale

Juin 2014 : organisation de l'ALP et des TAP : rédaction des fiches d'inscriptions aux TAP, liste des intervenants et répartition en fonction des locaux et des effectifs

Septembre 2014 : mise en place du PEDT et des TAP

10 Octobre 2014 : réunion bilan premier cycle avec les intervenants

16 Novembre 2014 : réunion du bureau du comité, réflexion sur le futur PEdT, et sur les modalités d'évaluation de l'expérimentation en cours.

4 et 6 novembre 2014 : conseils d'écoles

Décembre 2014 : réunion bureau du comité, prise en compte futur PEdT dans l'évaluation

26 Janvier 2015 : réunion du comité de pilotage : bilan de mi parcours, prise en compte des résultats, perspectives de réorganisation

16 janvier 2015 : Réunion des partenaires CAF

Février 2015 : Décision des élus de réengagement dans un PEdT

Février 2015 : réunion du pôle « enfance, jeunesse, écoles » des Matelles sur la question des rythmes scolaires 2014 et pour 2015

26 février 2015 : Réunion d'information PEdT : bilan effectué par le directeur ALP

Février 2015 : 2 conseils d'écoles

14 mars 2015 : réunion avec les associations Matelloises

Mars 2015 : réunion chargée des écoles, rythmes scolaires, directeur ALP ; étude qualitative et quantitative d'une planification 4x45 minutes

Mars 2015 réunion maire, adjoints et DGS des Matelles sur le budget « rythmes scolaires en fonction de deux modèles. Décision organisation rentrée 2015

15 et 20 avril 2015 : Réunion du pôle « enfance, jeunesse, écoles » des Matelles sur la question des rythmes scolaires

28 avril : conseil d'école extraordinaire, école maternelle

Avril 2015 : réunion commission rythmes scolaires pour la rédaction du PEDT et évaluation finale du PEdT 2014

05 mai 2015 : réunion commission rythmes scolaires pour rédaction PEDT et lettre d'information aux parents

6 mai 2015 : réunion des animateurs jeunesse avec l'adjointe aux écoles

mai 2015 : réunion des adjoints et du maire pour décision finale sur la reconduction d'un ALP.

mai 2015 : validation définitive par la mairie des Matelles

10 mai : envoi du PEDT

Comité de pilotage (article L. 551-1 du Code de l'éducation)

Composition du comité de pilotage :

Participants	Nom du référent et fonction	Coordonnées (téléphones, courriels)
Ville	<ul style="list-style-type: none">- Les Matelles : Alain BARBE (Maire) ; Françoise DELON (DGS) ; Véronique DULAC (adjointe) et Bertrand BONNARD (conseiller municipal- Saint Jean de Cuculles : Agnès BONNIEU ; jean Noël JOUAULT	a.barbe@mairiedesmatelles.fr ; f.delon@mairiedesmatelles.fr ; v.dulac@mairiedesmatelles.fr ; b.bonnard@mairiedesmatelles.fr agnes.bonnieu@gmail.com jn.jouault@free.fr
Éducation nationale	- Catherine GOURIOU	catherine.gouriou@ac-montpellier.fr
DDCS	- Thomas TABUS	thomas.tabus@herault.gouv.fr
CAF	- Magali BISTUE	Magali.bistue@caferhault.cnafmail.fr

Enseignants	- École maternelle : Magali Hilaire (directrice) - École élémentaire : Anne Zammit - Agnès HIRN	ce.0341559k@ac-montpellier.fr anne-zammit@wanadoo.fr
Association de parents d'élèves	- Christelle MENU-GAY	monecoleetmoi@free.fr
Parents d'élèves	- Laurence MOLINA - Agathe OLIVIE	Laurence.molina@sys2diag.cnrs.fr Agathe.lamarque@gmail.com
Coordinateur ALP	- Kévin TRABUC	alsh@mairiedesmatelles.fr
Animateur	- Camille PONS	Kmotte34@hotmail.fr

Fonctionnement du comité de pilotage

- Rôle : il a pour fonction de valider les objectifs et les moyens dédiés au projet et d'évaluer la démarche engagée à ses effets.
Fréquence : il se réunit deux fois dans l'année scolaire, en moyenne
- Modalités : il assure le suivi de la mise en œuvre du PEdT. Le travail préparatoire est réalisé par le bureau du comité de pilotage.

NB : il est conseillé de prévoir une réunion de coordination-régulation après chaque période scolaire (entre chaque période de vacances scolaires) en vue de préparer l'organisation d'un comité de pilotage au moins deux fois par an.

Organisation d'espaces de concertation ou de groupes de travail : Comités techniques ? Concertation entre les enseignants et les équipes d'animation, avec d'autres acteurs ? **OUI / NON**

(Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?)

Le bureau du comité de pilotage est mis en place et se réunit chaque trimestre en complément des réunions coordinateur-animateurs-élus. Il est constitué de neuf personnes : le coordonnateur, deux élus des Matelles et un de Saint Jean de Cuculles, un représentant des parents de chaque école, un représentant des enseignants de chaque école, un représentant des intervenants. Ce comité prend en charge le suivi de la programmation des actions et de leur évaluation à un premier niveau.

Des temps de concertation sont prévus entre le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire et les enseignants des deux écoles afin d'organiser au mieux la liaison entre les temps scolaires et périscolaires et d'harmoniser le travail réalisé auprès des enfants. Ces temps là seront définis par les acteurs concernés

2- Objectifs attendus du PEDT

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

NB : ces objectifs doivent être en lien avec ceux du projet d'école, du projet éducatif de l'organisateur des accueils de mineurs, des projets associatifs, etc. (exemple de thématiques de développement : citoyenneté, autonomie, éducation à l'environnement, éducation artistique et culturelle, etc.)

Ce projet s'inscrit dans le programme politique des équipes municipales élues rappelées en introduction.

- Renforcer la participation des associations, des familles et des habitants du village,
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté,
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes,
- Contribuer à un accès égal des enfants aux savoirs et aux loisirs.

3- Modalités de mise en œuvre du PEDT

Suite à l'évaluation de mi-parcours du PEdT initial une modification majeure a été apportée pour l'école maternelle

Horaires et jours de la semaine pendant lesquels s'organise le temps périscolaire en indiquant les types d'activités qui seront proposés (*joindre les emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire*) :

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les conseils d'école et les mairies avaient proposé une organisation du temps scolaire qui plaçait les TAP sur deux demi-journées d'1h30 par semaine mais différentes dans les deux écoles. Compte tenu de l'évaluation du PEdT Initial la commission rythmes scolaires avait proposé d'étudier d'autres solutions : placer les TAP sur 4 journées en maternelle et conserver l'organisation 2 fois 1h30 pour l'élémentaire.

Les types d'activités proposés s'inscrivent en lien avec les projets d'écoles et les caractéristiques du territoire des deux communes ; elles sont marquées par une finalité transversale : le développement durable :

- Découverte du patrimoine, de l'environnement et du terroir
- Activités culturelles
- Education à la santé (bien être de l'enfant/ activités physiques et sportives)
- Education citoyenne
- Activités artistiques
- Activités scientifiques

Il faut signaler que nous n'avons pas encore pu contacter l'ensemble des associations et intervenants susceptibles d'être intéressées.


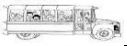
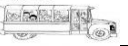
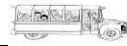
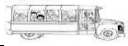











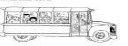









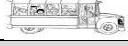
- Dérogation et expérimentations

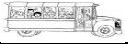
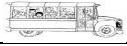
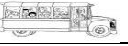
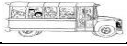
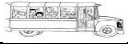







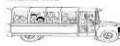


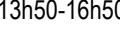

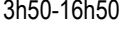








Cf. « Guide pratique des rythmes à l'école » Edition 2014/2015 (Education nationale) et « Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité » Edition 2014/2015 (Ville, Jeunesse et Sports / CNAF)

Dérogation et expérimentations	Demande	
- à l'organisation du temps scolaire (dérogation décret « Peillon »)	OUI	
- pour le regroupement des activités périscolaires sur un après-midi (expérimentation décret « Hamon »)		NON
- à l'organisation des ALP : à détailler au point 5 (expérimentation décret PEDT)	OUI	

NB : Une **évaluation**, pour chacune des **deux expérimentations** ci-dessus, devra être réalisée et faire l'objet d'un rapport par le comité de pilotage, à transmettre avant le **1^{er} mars 2016** au Préfet de département (DDCS), au recteur d'académie (DSDEN) et à la CAF de l'Hérault (Art. 2 du décret n°2014-457 du 7 mai 2014 et Art. 3 du décret n°2013-707 du 2 août 2013)

- Horaires et jours de la semaine pendant lesquels s'organise le temps périscolaire en indiquant les types d'activités qui seront proposés (*joindre les emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire*) :

MATERNELLE	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil du matin	7h 45	7h 45	7h 45	7h 45	7h 45
BUS SJDC					
Classe	9h05-12h05 	9h05-12h05 	9h05-12h05 	9h05-12h05 	9h05-12h05 
Repas cantine	Oui 	oui 	Sortie à 12h05	oui 	oui 
Classe	13h40- 15h55 	13h40-15h55 	 Pas de cantine	13h40-15h55 	13h40-15h55 
Sortie possible (15H55)					
TAP	15h55-16h40 	15h55-16h40 	garderie jusqu'à 12h 30	15h55-16h40 	15h55-16h40 
Sortie possible (16H40)					
BUS SJDC					
Accueil du soir	16h40-18h	16h40-18h		16h40-18h	16h40-18h

ELEMENTAIRE	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Accueil du matin	7h 45	7h 45	7h 45	7h 45	7h 45
BUS SJDC					
Classe	8h55-11h55 	8h55-11h55 	8h55-11h55 	8h55-11h55 	8h55-11h55 
Repas cantine	Oui 	oui 	Sortie à 11H55 Pas de cantine garderie jusqu'à 12h 30  ALSH (repas tiré du sac)	oui 	oui 
Classe	13h50-16h50 	13h50-15h20 		13h50-16h50 	13h50-15h20 
Sortie possible (15H20)					
TAP		15h20-16h50 			
Sortie possible (16H50)					
BUS SJDC					
Accueil du soir	16h50-18h15	16h50-18h15		16h50-18h15	16h50-18h15

- Locaux et équipements mis à disposition pendant le temps périscolaire :
École maternelle : salle de motricité, cantine, cour de récréation

École élémentaire : hall de l'école, bibliothèque de l'école, salle de cantine, 1 salle de réunion, cour de récréation, locaux de l'ALP, préau couvert, terrain stabilisé

Dans la mesure du possible, les salles de classes ne seront pas utilisées mais la mairie se réserve le droit de le faire en cas de besoin.

Bibliothèque des Matelles, Salle Albertine Sarrazin, Tennis club municipal, Stade et salles du stade, Jardin du Clos St Paul.

Possibilité de parcours naturels balisés

- Organisation spécifique pour les enfants de moins de 6 ans : OUI / NON (si oui, laquelle ?)

Suite à l'évaluation de l'expérimentation 2014-2015 (annexe 5 et 6), il est apparu qu'une organisation 4 fois 45 minutes serait plus adaptée pour les maternels. En effet, lors du bilan provisoire, il apparaît qu'un temps d'activité de 1h30 est trop long pour les maternels, qu'il n'y a pas d'homogénéité du temps sur la semaine, que le temps d'école est trop court pour la mise en place et l'organisation des activités scolaires les après midi,.. (BILAN réunion du 28 avril annexe 6)

- Organisation spécifique permettant l'accès aux enfants en situation de handicap ? OUI / NON (si oui, laquelle ?)

Pour répondre aux prérogatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, un accompagnement spécifique sera étudié et proposé, en fonction du projet personnalisé de scolarisation.

4- Articulations du PEDT

- Articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire : OUI / NON (si oui, laquelle ?)

La transition enseignants/animateurs est assurée par le coordinateur et son équipe qui prennent en charge les enfants à la fin du temps scolaire.

- Articulation avec le(s) conseil(s) d'école, le(s) projet(s) d'école et/ou le(s) projet(s) d'établissement (1^{er} degré et/ou second degré) : OUI / NON (si oui, laquelle ?)

Les projets d'école sont développés selon trois axes

- S'approprier le langage et découvrir l'écrit (maternelle), maîtrise de la langue (élémentaire)
- Découvrir le monde (maternelle), mathématiques (élémentaire)
- Culture humaniste (maternelle), outils d'information et communication (élémentaire)

Les propositions d'activités se feront en lien avec ces thèmes dans la mesure du possible. Le directeur de l'ALP recherchera davantage d'intervenants associatifs pour y parvenir.

- Articulation avec le projet éducatif de l'organisateur *accueils collectifs de mineurs* (ACM) et les projets pédagogiques des ACM périscolaires et/ou extrascolaires : OUI / NON (si oui, laquelle ?)
Le projet pédagogique des différents accueils de loisirs reprend les objectifs du projet éducatif de la commune.

- Articulation avec les activités périscolaires et/ou extrascolaires des mineurs de 11 à 17 ans : OUI / NON (si oui, laquelle ?)

Ce sont les mêmes animateurs municipaux qui interviennent dans le cadre de ce PEDT et dans l'ALSH. Les mêmes objectifs éducatifs y sont poursuivis au travers d'un panel d'activités : activités physiques et sportives, créatives et culturelles, sorties, séjours et mise en œuvre de projets. L'intégration des TAP au sein de l'ALP assure une cohérence et un suivi des activités et des objectifs poursuivis

- Articulation avec les activités associatives des mineurs : OUI / **NON** (si oui, laquelle ?)

.....

.....

- Articulation avec le programme de réussite éducative (PRE) : OUI / **NON** (si oui, laquelle ?)

.....

.....

- Articulation avec le contrat de ville : OUI / **NON** (si oui, laquelle ; *joindre la liste des actions et activités proposées pour chacun des quartiers en politique de la ville*)

.....

.....

5- Mise en œuvre des activités périscolaires du PEDT

Joindre la liste des activités proposées (circulaire interministérielle n°2014-184 du 19 décembre 2014)

a) Les accueils de loisirs périscolaires (ALP) * :

* Si vous souhaitez déclarer les TAP en ALP, veuillez les inclure dans ce tableau.

** Les listes des diplômes sont indiquées à partir de la page 37 du guide pratique « Ville, Jeunesse et Sports / CNAF ».
Si vous souhaitez demander une dérogation de direction pour un BAFD titulaire dans le cadre d'un ALP de plus de 80 mineurs et de plus de 80 jours par an, veuillez adresser un courrier à la DDCS en y indiquant les perspectives de formation ou de recrutement envisagées (formation du directeur au BPJEPS LTP, recrutement d'un diplômé professionnel, etc)

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Nom et prénom du directeur	Diplôme du directeur	Effectifs maximums réellement accueillis			Nombre d'animateurs présents
				- 6 ans	6/11 ans	12/17 ans	
1	ALP des Matelles La Tribu	Trabuc Kevin	BP JEPS LPT	77	134		6 en maternelle 8 en élémentaire

Lieux où se déroulent les ALP (à l'école, dans des locaux propres à l'ALP, autres) :

- École maternelle : salle de motricité, cantine, cour de récréation
- École élémentaire : hall de l'école, bibliothèque de l'école, salle de cantine, 1 salle de réunion, cour de récréation, locaux de l'ALP, préau couvert, terrain stabilisé
- Dans la mesure du possible, les salles de classes ne seront pas utilisées mais la mairie se réserve le droit de le faire.
- Bibliothèque des Matelles, Salle Albertine Sarrazin, Tennis club municipal, Stade et 2 salles du stade, Jardin du Clos St Paul.
- Possibilité de parcours naturels balisés

Expérimentation et dérogations dans le cadre des ALP

Expérimentation et dérogations	Demande	
- Réduction des taux d'encadrement des ALP (expérimentation) (1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans au lieu de 1 pour 10 et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus au lieu de 1 pour 14) (si oui, justifiez) L'encadrement 1 pour 14 et 1 pour 18 a permis aux animateurs d'assurer des activités de qualité pour les enfants et n'a pas remis en cause l'atteinte des objectifs. De plus, les ressources des deux communes en locaux et personnels ne permettent pas d'envisager davantage de groupes.	OUI	
- Intégration des intervenants extérieurs aux taux d'encadrement des ALP (dérogation)	OUI	
- Fonctionnement d'une heure par jour en ALP (dérogation)		NON

NB : Une évaluation de l'expérimentation ci-dessus devra être réalisée et faire l'objet d'un rapport par le comité de pilotage, à transmettre avant le 1^{er} mars 2016 au Préfet de département (DDCS), au recteur d'académie (DSDEN) et à la CAF de l'Hérault (Art. 3 du décret n°2013-707 du 2 août 2013)

- Identification de besoins en formation continue ou qualifiante du personnel

Il sera nécessaire de prendre en charge les formations au BAFA des employés municipaux et la formation continue des deux animateurs jeunesse.

- Plan de formation envisagé (nécessaire pour les directeurs BAFD en dérogation de direction)

Les directeurs assurent le tutorat de stagiaires (BAFA, BPJEPS...).

b) Les associations

Activité	structure	Agrément éventuel (Sport, Jeunesse, Culture, EN, etc.)	Nom, prénom et qualification de(s) l'intervenant(s)	Nombre d'enfants participant et tranche d'âge	Observations (dont existence d'une convention)
Diverses activités	Association Passe Muraille	Agrément EN	Tous les enfants par groupe de 18 en élémentaire selon calendrier pour l'année entière (4 intervenants)		Convention à signer
Littérature	Association « Culture et bibliothèque pour tous »		Balas Delphine BAFA, bibliothécaire générale et spécialisée jeunesse	14 enfants en maternelle selon calendrier	Convention à signer

Lieux où se déroulent les activités (à l'école, d'autres locaux, etc.) :

- École maternelle
- Ecole élémentaire
- Bibliothèque
- Salle Albertine Sarrazin
- Tennis club municipal
- Stade et 2 salles du stade
- Jardin du Clos St Paul
- Possibilité de parcours naturels balisés

c) Autres opérateurs (médiathèques, éducateurs territoriaux, garderies, etc.)

Activité	structure	Nom, prénom et qualification éventuelle de(s) l'intervenant(s)	Nombre d'enfants participant et tranche d'âge	Observations (dont existence d'une convention)
Multi activités	Mairie des Matelles	Combet Simon BPJEPS LTP	groupes de 14 en maternelle et 18 en élémentaire selon calendrier année entière	Employé municipal titulaire
Multi activités	Mairie des Matelles	Trabuc Kevin BPJEPS LTP	Directeur de la structure ALP	Employé municipal à dater de septembre 2015
Multi activités	Mairie des Matelles	Pons Camille BAFA	groupes de 14 en maternelle et 18 en élémentaire selon calendrier année entière	Contrat avenir Les Matelles
Multi activités	Mairie des Matelles	Dejean Monique ATSEM	Accueil matin et soir, cantine, et groupe 14 en Maternelle année entière	Employée municipale titulaire
Environnement et bien être	auto entrepreneur	Bulté Pascale BP JEPS Animation culturelle	groupe 18 en élémentaire selon calendrier année entière	contrat à signer
Multi activités	Mairie des Matelles	Berger Laure ATSEM	Accueil matin et soir, cantine, et groupe 14 en Maternelle année entière	Employée municipale titulaire
Multi activités	Mairie des Matelles	Coleman Elizabeth CAP Petite Enfance	Accueil matin et soir, cantine, et groupe 14 en Maternelle année entière	Employée municipale titulaire
Cantine et	Mairie des	Mathieu Magali CAP	Accueil du matin et cantine en	Employée municipale

accueil	Matelles	Petite Enfance	Maternelle année entière	titulaire
Cantine et accueil, activités	Mairie des Matelles	Laverdure Alexandra BAFA en cours	Accueil du matin et soir, et cantine en élémentaire année entière	Employée municipale titulaire
Cantine et accueil	Mairie des Matelles	Rinaldo Magali	Accueil matin et soir et cantine en élémentaire année entière	Employée municipale contractuelle
Multi activités	Mairie des Matelles	Renout Christelle BAFA	Groupes de 14 en maternelle de janvier à avril	Employée municipale contractuelle
Multi activités	Passé Muraille	Laure Guiral BPJEPS LTP	groupe 18 en élémentaire selon calendrier année entière	contrat à signer
Multi activités	Passé Muraille	Matthias Lehuc BAFA	groupe 18 en élémentaire selon calendrier année entière	contrat à signer
Multi activités	Passé Muraille	Clément BPJEPS APT	groupe 18 en élémentaire selon calendrier année entière	contrat à signer
Multi activités	Passé Muraille	A déterminer avant la rentrée (BAFA...)	groupe 18 en élémentaire selon calendrier année entière	contrat à signer
Audio-Visuel	Auto entrepreneur	Odile Dufant	groupe 18 en élémentaire selon calendrier année entière	contrat à signer
Multi activités	Auto entrepreneur	Rosario Baéna	groupe 18 en élémentaire selon calendrier année entière	contrat à signer

Lieux où se déroulent les activités (à l'école, d'autres locaux, etc.) :

- École maternelle
- École élémentaire
- Bibliothèque
- Salle Albertine Sarrazin
- Tennis club municipal
- Stade et salles du stade
- Jardin du Clos St Paul
- Possibilité de parcours naturels balisés

d) Mode d'inscription aux activités proposées :

A l'année : <input type="checkbox"/>	Trimestriel : <input checked="" type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/> (Préciser)
Gratuit : <input checked="" type="checkbox"/>	Payant : <input type="checkbox"/> Tarif :	Payant pour certaines activités <input checked="" type="checkbox"/> : Tarif : participation modulée Lesquelles : par exemple déplacement en bus à la piscine ou à Restinclières ou à la halle du verre à Claret

e) Modalités d'information des familles (*joindre documents diffusés aux familles*) :

Toutes les informations aux familles seront transmises par les écoles et disponibles sur le site de la mairie et dans la « Newsletter » des Matelles avec copie à la mairie de St Jean de Cuculles.

De plus l'information est relayée par les conseils d'écoles (compte rendus affichés dans les écoles et diffusé sur le site internet de la commune des Matelles)

Les fiches d'information pour le fonctionnement et les fiches d'inscription sont disponibles en mairie, à l'ALP et sur le site de la commune.

6- Evaluation prévue du PEDT

L'évaluation est conçue comme un outil sommatif et formatif : faire un bilan certes et le communiquer mais aussi pour adapter les actions, et les améliorer. Elle prendra différentes formes et périodicités en fonction même des objectifs recherchés. Ceci se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs.

- Chaque fin de période d'activités soit toutes les 6 semaines (équipe d'animation et l'élue)
- Chaque trimestre (bureau du comité)
- Au bout de 6 mois de fonctionnement (comité de pilotage)
- Au bout d'une année de fonctionnement (comité de pilotage)

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs éducatifs visés) : ils seront donc définis par le comité de pilotage et son bureau selon les périodes et les objectifs poursuivis : pertinence (les résultats correspondent ils aux attentes et besoins fixés initialement?), efficacité (mesure des écarts entre les objectifs fixés et les actions réalisées) et impact du projet (mesure des retombées et des changements significatifs).

A titre d'exemple nous pouvons citer :

Indicateurs quantitatifs (exemple : nombre d'inscrits, de participants, ...) :

- Nombre d'inscrits et évolution des inscriptions dans le temps
- Participation des acteurs intervenants aux réunions de concertation
- Fréquentation des activités extra scolaires ou associatives

Indicateurs qualitatifs (connaissances, compétences, comportements : *exemples : épanouissement et bien être des enfants, valorisation de leurs compétences, etc.*) :

- Satisfaction des enfants
- Satisfaction des parents
- Satisfaction des intervenants
- Enquêtes pour points à améliorer
- Suivi de l'efficacité des mesures correctives

Rappel des annexes à joindre :

- Liste des écoles et établissements scolaires concernés.
- Emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire.
- Liste des activités proposées (circulaire interministérielle n°2014-184 du 19 décembre 2014).
- Liste des actions et activités proposées pour chacun des quartiers en politique de la ville, le cas échéant.
- Documents diffusés aux familles concernant le temps périscolaire.
- Toute autre annexe vous semblant utile (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, etc.)

Signataires du Projet Educatif Territorial

A

Le :

M. Alain BARBE
Maire de : Les Matelles

**Le Directeur de la Caisse d'allocations
familiales de l'Hérault**

OU

**Le Président(e) de la communauté de communes /
d'agglomération :**

**La Directrice académique des
services de l'éducation nationale de l'Hérault
agissant sur délégation du Recteur
de l'Académie**

Le Préfet de l'Hérault

A

Le :

M. Jean-Pierre RAMBIER
Maire de : Saint Jean de Cuculles

Le Directeur de la Caisse d'allocations
familiales de l'Hérault

OU

Le Président(e) de la communauté de communes /
d'agglomération :

La Directrice académique des
services de l'éducation nationale de l'Hérault
agissant sur délégation du Recteur
de l'Académie

Le Préfet de l'Hérault

